Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260918-100926DELIB16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSÉ : M Pascal FRENDO.

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à Mme Isabelle ANDRÉO
M Michel OLÉRON donne procuration à Mme Lydie RAMEZ

Secrétaire de séance : M Pascal GODEST.

Délibération 16 CLÔTURE DU PARKING AU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur BOURSEUL Bénoit a proposé de refaire la clôture du terrain de football qui est en très mauvais état.

Il a demandé des devis à la société POINT P :

Pour un grillage rigide sur 100 m (fournitures 2 808.52 € HT avec un portillon de 525.72 € HT) pour un montant de 3 334.24 € HT.

Pour un grillage souple sur 100 m (fournitures 1 164.89 € HT avec un portillon de 351.40 € HT) pour un montant de 1 516.29 € HT.

Monsieur le Maire souhaiterai de mettre un grillage rigide pour sa résistance et sa durée dans le temps.

Les conseillers, après délibération, acceptent la proposition du maire en choisissant le devis de POINT P au montant de 3 3334.24 € HT pour un grillage rigide.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Pascal GODEST

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 9 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor